

“*opinionway*”



le nouvel
Observateur

SOIRÉE-DÉBAT POINGS DE VUE

**ADOPTION, PROCREATION ASSISTEE, MERES PORTEUSES, ... :
QUELLES FAMILLES POUR DEMAIN?**



CHRISTINE BOUTIN

*Ancienne ministre,
présidente du Parti chrétien-démocrate*



**GENEVIÈVE DELAISI DE
PARSEVAL**

*Psychanalyste, spécialiste en bioéthique
et co-présidente du groupe de travail
de Terra Nova sur l'accès à la parenté*

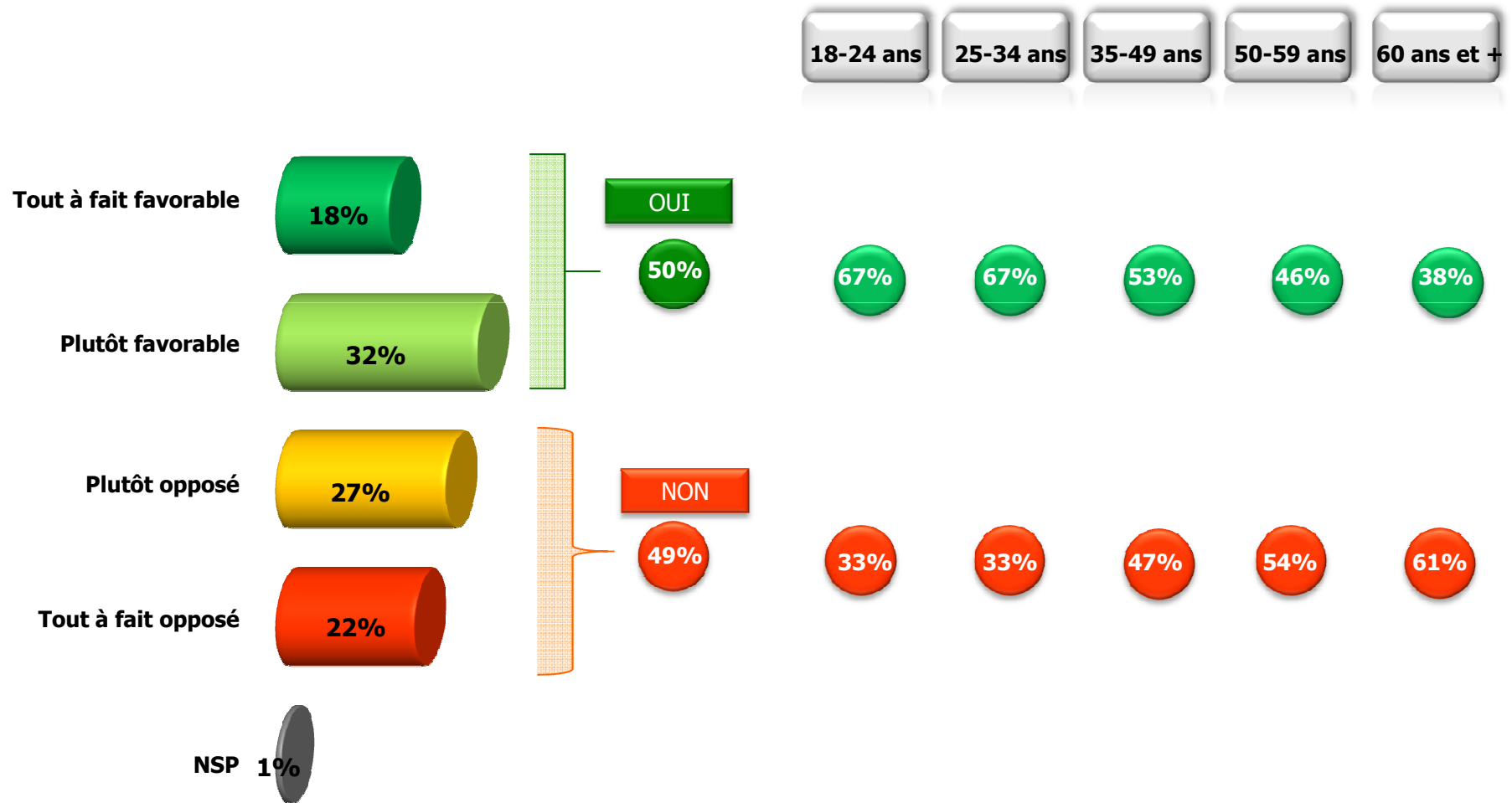
7 AVRIL 2010

Méthodologie

- ▶ Étude réalisée auprès d'un échantillon de **983 personnes**, représentatif de la **population française âgée de 18 ans et plus**.
- ▶ L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.
- ▶ **Mode d'interrogation**: L'échantillon a été interrogé en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview).
- ▶ **Dates de terrain**: les interviews ont été réalisées **les 1^{er} et 2 avril 2010**.
- ▶ OpinionWay rappelle par ailleurs que les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 2 à 3 points au plus pour un échantillon de 983 répondants.

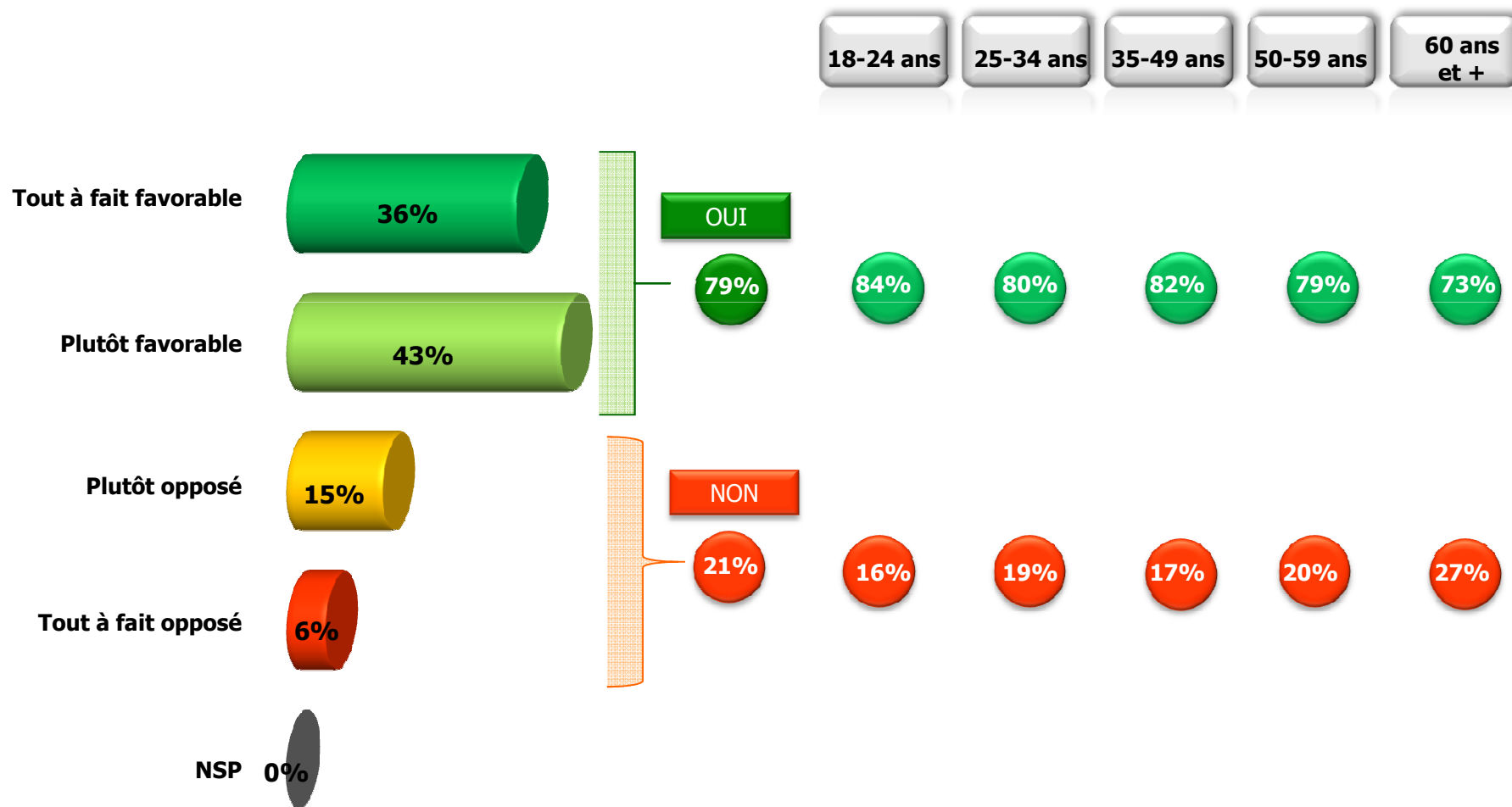
Adoption d'enfants par des couples homosexuels

Q : Vous personnellement, êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à l'adoption d'enfants par les couples homosexuels ?



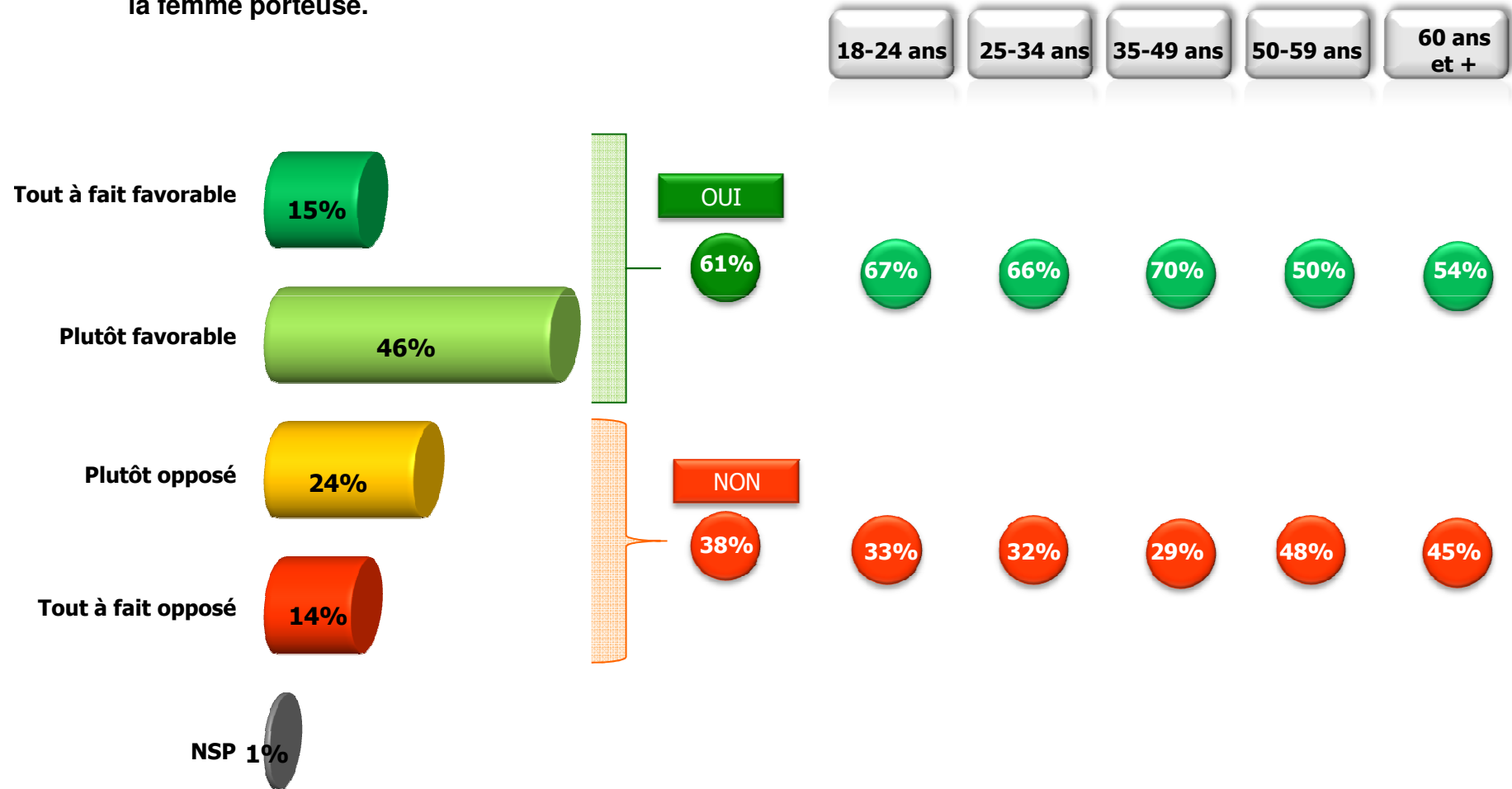
Adoption d'enfants par des couples hétérosexuels non mariés

Q : Et êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à l'adoption d'enfants par les couples hétérosexuels non mariés ?



Légalisation du procédé de gestation pour autrui

Q : Etes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à la légalisation de la gestation pour autrui, c'est-à-dire le fait pour un couple de faire porter un enfant issu de ses embryons par une autre femme ? Cette pratique ne serait autorisée qu'après prescription médicale et sans aucune rémunération de la femme porteuse.



Reconnaissance des enfants issus de mères porteuses

Q : Aujourd'hui, les enfants français nés de mères porteuses à l'étranger n'ont, légalement, pas de parents. Êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à ce que ces enfants soient reconnus comme les enfants des couples qui les ont désirés ?

